Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2026-04

OBJET : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préférence

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu le zonage du PLU et son règlement approuvé

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner des biens cadastrés :

Section	N°	surface
ZD	222	3250 m²

Bien situé :

Sis à Coësmes 11 Bis rue des Acacias

Appartenant :

M ETIEMBLE Styven domicilié (s) à COESMES 11 bis rue des acacias

Mme ETIEMBLE Floriane domiciliée COESMES 11 Bis rue des acacias

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préférence.

Article 2 :
Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera
- transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.

Fait à Coësmes, le 18/02/2026

Le Maire
Luc GALLARD

MAIRIE DE COESMES 35134

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère en charge de l'urbanisme[1].

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

- ☑ Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
  - ☑ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
  - ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
  - ☐ Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- ☐ Demande d'acquisition d'un bien (1)
  - ☐ Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
  - ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Réservé notaire : référence interne

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : 13/02/2026 N° d'enregistrement : DIA03508226S0002

Prix moyen au m² :

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1 : M. et Mme ETIEMBLE

Prénom 1 : Styven et Floriane

Profession (facultatif) (6) :

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession (facultatif) (6) :

Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer la quote-part du déclarant : ____, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : ____ et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 11 Voie : bis rue des acacias

Lieu-dit : Localité : COESMES

Pays : Division territoriale (si international) :

Code postal : 35134 BP : Cedex :

Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) :

@

B - Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? ☐ Oui ☑ Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 11 Voie : bis rue des acacias

Lieu-dit :

Localité : Coesmes Code postal : 35134

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 3250

Références cadastrales de la parcelle[2]

Préfixe	Section	N°	Localité	superficie
000	ZD	0222	Coesmes	3250

ⓘ Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) ☐ Oui ☑ Non

C - Désignation du bien

Immeuble

☑ Non bâti ☐ Bâti sur terrain propre

☐ Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire :

En cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu :

Nature des droits cédés

☑ Pleine Propriété ☐ Nue-Propriété ☐ Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes

[2] Si le bien est situé sur plusieurs communes soumises au DPU, autant de DIA que de communes sont nécessaires.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

☑ Bâtiments vendus en totalité (11) :

Surface construite au sol (m²) : Surface utile ou habitable (m²) : 125

Nombre de : ☐ Niveaux ☐ Appartements ☐ Autres locaux

Caractéristiques du bien (division en volumes)

☐ Vente en volumes N° des volumes :

Caractéristiques du bien (copropriété)

☐ Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés :

Le bien est achevé depuis : ☐ Plus de 4 ans ☐ Moins de 4 ans

Le réglement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis : ☐ Plus de 10 ans ☐ Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ? ☐ Oui ⓘ Joindre le réglement et le cahier des charges du lotissement.
☑ Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : Nombre de parts cédées :

Désignation des droits : Nombre total de parts :

Nature :

Numéro des parts :

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? ☐ Oui ☐ Non

D - Usage et occupation (14)

Usage ⓘ Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

☑ Habitation ☐ Professionnel ☐ Commercial ☐ Agricole

☐ Autre (préciser) :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Occupation

☑ Par le(s) propriétaire(s)

☐ Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.

☐ Sans occupant

☐ Autre (préciser) :

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a t-elle été exploitée sur le terrain ?

☐ Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.

☐ Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : ☑ Oui ☐ Non

Préciser la nature : Voir ANNEXE 1 Indiquer si rente viagère antérieure : ☐ Oui ☐ Non

F - Modalité de la cession ou de la donation

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en chiffres) : 225000

(en lettres) : Deux cent vingt cinq mille euros + FRAIS DE NOTAIRE

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) :

Dont éventuellement inclus : Mobilier : 3400 Autres :

Vente indissociable d'autres biens : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :

Modalité de paiement

☑ Comptant à la signature de l'acte authentique ☐ À terme (présiser) :

☐ Si commission, montant : ☐ TTC ☐ HT

À la charge de : ☐ Acquéreur ☐ Vendeur

☐ Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Évaluation de la contrepartie :

☐ Rente viagère Montant annuel : Montant comptant :

Bénéficiaire(s) de la rente :

☐ Droit d'usage et d'habitation ☐ Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit :

Autres modalités de transfert

☐ Échange

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Propriétaires contre-échangistes :

☐ Apports en société

Bénéficiaire : Estimation du bien apporté :

☐ Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain : Estimation des locaux à remettre (dation) :

☐ Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession :

2 - Adjudication (16)

☐ Volontaire ☐ Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

☐ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : __/__/____ Montant de la mise à prix :

Lieu de l'adjudication :

3 - Donation (17)

☐ Oui ☐ Non

G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

☑ **1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués**

Acquéreur - personne physique (facultatif) **(18) :**

Nom d'usage : M. LE FUR-BERNARD

Prénom : Thibault

Profession :

Acquéreur - personne morale (facultatif) **(18) :**

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Adresse de l'acquéreur (facultatif) **(18) :**

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :

Numéro : 2 Voie : B boulevard Robert Surcouf

Lieu-dit : Localité : SAINT GREGOIRE

Pays : Division territoriale (si international) :

Code postal : 35760 BP : Cedex :

Téléphone (facultatif) : Indicatif (facultatif) :

Adresse électronique (facultatif) : @

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :

☐ **2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).**

☐ **3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.**

Dossier saisi par voie électronique

Fait à : Coesmes
Le : 12/02/2026

Signature et cachet s'il y a lieu

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage : LE POUPON
Prénom : Michel
Qualité : NOTAIRE
Adresse électronique : secretariat.35122@notaires.fr

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... :
Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... :
Numéro : 25 Voie : rue Maréchal Foch
Lieu-dit :
Localité : RETIERS Pays : FRANCE
Code postal : 35240 BP : Cedex :
Téléphone : 0299435125 (Indicatif si international) : +

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

PRIX DE VENTE : 225 000 € (Deux cent vingt cinq mille euros) + FRAIS DE NOTAIRE

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption



Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.
Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie :

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°	Localité	Superficie totale (m²)

Préfixe	Section	N°		Superficie totale (m²)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

(1) – La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.

(2) – Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.

(3) – Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.

(4) – Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.

(5) – Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).

(6) – Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.

(7) – Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».

(8) – Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
– l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé : les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
– l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.

(9) – En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.

(10) – L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.

(11) – Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.

(12) – Locaux dans un bâtiment en copropriété.
Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux…).

(13) – Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.

(14) – Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.

(15) – Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.
La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

(16) – Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.

(17) – La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :
1° Entre ascendants et descendants ;
2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.

(18) – Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.

(19) – Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :
– maintien de l'usage actuel
– ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...

(20) – Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.

(21) – Signataire autre que le propriétaire.
Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc.
Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

ⓘ Pour en savoir plus
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr

Annexe - Lots

Si votre bien porte sur plusieurs lots, veuillez indiquer pour chaque lot les informations suivantes :

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

ANNEXE 1 :

Désignation du bien :

Une maison à usage d'habitation située à COESMES (35134), 11 Bis rue des Acacias, construite en parpaings, couverte en ardoises naturelles, comprenant, savoir :

- Au rez-de-chaussée : Un salon-séjour, une cuisine aménagée et équipée (meubles hauts et bas, lave-vaisselle, plaque de cuisson, réfrigérateur, four), des WC, un placard avec ballon d'eau chaude, une salle d'eau et une chambre avec rangement;

- A l'étage : Une mezzanine avec vide sur séjour (filet catamaran), trois chambres, une salle de bains non achevée (faïence à terminer), des WC et un grenier.

Garage attenant avec buanderie et pièce à rénover (ancien double garage).

Terrain entièrement clos tout autour avec portail d'entrée motorisé et portillon.

Terrasse au Nord avec grande tonnelle.

Plan d'eau d'environ 700 m².

Pergola. Préau attenant pour stationnement véhicule.

Cour gravillonnée tout autour.

Mobilier :

- La vente concernera également les biens mobiliers ci-après désignés :

Désignation	Evaluation
Meubles hauts et bas de cuisine	2500,00 €
Four	200,00 €
Lave-vaisselle	200,00 €
Hotte	50,00 €
Plaque de cuisson	50,00 €
Réfrigérateur américain	200,00 €
Vasque et miroir (salle d'eau)	MEMOIRE
Vasque et miroir (salle de bain)	200,00 €
Réserve d'eau extérieur	MEMOIRE
TOTAL	3400,00 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Servitudes :

Observation étant ici faite qu'il existe deux servitudes de surplomb de lignes électriques.

Autre acquéreur :

Madame BERTHELOT Béline, demeurant 431 le val 35320 LE PETIT FOUGERAY

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20260218-DM202604-DE

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
COESMES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

PTGC RENNES
35023 RENNES Cedex 9
tél. 02.99.29.37.55 -fax
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

